



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nantes, le 9 juillet 2019

Trois collectivités des Pays de la Loire sont lauréates d'un appel à projet national et bénéficieront d'un contrat de transition écologique (CTE) en 2019.

En Pays de la Loire, trois collectivités font partie des lauréats et vont ainsi pouvoir bénéficier d'un contrat de transition écologique (CTE) en 2019 :

- la Communauté de communes Erdre et Gesvre (Loire-Atlantique)
- le pôle métropolitain du Mans (Sarthe)
- l'île d'Yeu (Vendée)

Un séminaire rassemblant élus, collectivités, services de l'État, experts se tenait aujourd'hui (09/07/2019) au ministère de l'écologie à Paris, pour faire le bilan d'un dispositif expérimental d'accompagnement des collectivités par l'État dans leur transition écologique (CTE). A cette occasion, François de Rugy, ministre de la Transition écologique et solidaire et Emmanuelle Wargon, secrétaire d'État, ont annoncé les lauréats de l'appel à projet 2019 visant à étendre le dispositif.

Le Contrat de Transition Ecologique (CTE) est un contrat entre l'État et la collectivité, qui fixe des objectifs et des engagements en matière de transition écologique pour les 3 à 4 ans à venir et doit contribuer à développer l'économie et l'emploi local.

Le CTE est un accélérateur de projets et doit permettre aux collectivités d'affirmer plus encore leur engagement concret dans la transformation de leur territoire face au défi du changement climatique. Il regroupe un programme d'actions concrètes, élaboré par la collectivité, co-construit avec les acteurs du territoire (entreprises, associations, habitants,...) et un plan de financement. Il s'agira, par exemple, d'accélérer le déploiement d'énergies renouvelables, la rénovation de logements, de développer de nouvelles filières (éco-matériaux, valorisation de déchets, circuits alimentaires courts,...).

Les territoires lauréats bénéficieront d'un appui des services et opérateurs de l'État (préfectures, directions départementales des territoires, DREAL, DIRECCTE, ADEME,...) pour l'élaboration de leur plan d'actions et de leur plan de financement. La signature du contrat est prévue en décembre 2019.



Contrat de
Transition
Écologique



Préfecture des Pays de la Loire

6 quai Ceineray - BP 33515

44 035 NANTES

Service de la communication interministérielle

02 40 41 20 91 / 92

pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr

www.pays-de-la-loire.gouv.fr



@prefet44



**Préfet des Pays de la Loire,
préfet de la Loire-Atlantique**